

Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2023 – 17h00 – Point 5 -

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 8

Délibération n°DCM2023-09-01

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à dix-sept heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire.

Date de la convocation : 13/11/2023

Présents : Annick BESSIERE, Pierre MICHEL, Boris MONNIER, Didier PACAUD, Nicolas ROSIN, Jean-François ROUSSOT, Lionel TARDY

Absente excusée : Nadège CETTOUR pouvoir à Didier PACAUD

Absent : Vincent BERTOLDO, Dominique GUEYTTE, Céline HUGUES

Secrétaire de séance : Pierre MICHEL

Objet : Mise en vente lot 4 appartements au Grand Pré

Le Maire expose :

Un bloc de 4 appartements au Grand Pré, parcelle F968, est vide de locataire :

- Appartement AYGUES – 292A Impasse du Grand Pré
- Appartement DROME – 127A Place du Grand Pré
- Appartement DURANCE – 292B Impasse du Grand Pré
- Appartement BUECH – 127B Place du Grand Pré

Chaque appartement fait environ 35m².

Ils sont à rénover et il faudra prévoir le raccordement individuel au réseau EDF.

Le Maire propose de mettre en vente ces 4 appartements, en l'état, et de les vendre aux prix suivants :

- Appartement AYGUES : 40 000 €
- Appartement DROME : 40 000 €
- Appartement DURANCE : 40 000 €
- Appartement BUECH : 30 000 €

Avec la possibilité d'acheter par un, par deux ou par quatre.

Une remise est proposée pour l'achat par lot :

- 5 000 € de réduction pour 2 appartements
- 10 000 € de réduction pour les 4 appartements

Les frais de notaire sont en suppléments et sont à la charge de l'acheteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition du Maire.
- **DECIDE** de mettre en vente les 4 appartements Aygues, Drôme, Durance et Buëch
- **FIXE** les prix de vente des appartements comme mentionnés ci-dessus

- **DECIDE** d'appliquer les réductions ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour : 8

Contre :

Abstention :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire.

Publié le : 27/11/2023

Lionel TARDY, Maire.





Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2023 – 17h00 – Point 6 -

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 8

Délibération n°DCM2023-09-02

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à dix-sept heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire.

Date de la convocation : 13/11/2023

Présents : Annick BESSIERE, Pierre MICHEL, Boris MONNIER, Didier PACAUD, Nicolas ROSIN, Jean-François ROUSSOT, Lionel TARDY

Absente excusée : Nadège CETTOUR pouvoir à Didier PACAUD

Absent : Vincent BERTOLDO, Dominique GUEYTTE, Céline HUGUES

Secrétaire de séance : Pierre MICHEL

Objet : Mise en place d'une commission « marché de plein air »

Le Maire expose :

Suite au conseil municipal du 23 octobre 2023, la question du bilan de fonctionnement et de l'avenir du marché de Rosans du dimanche matin a été soulevée.

Le Maire propose de mettre en place une commission « marché de plein air ». Une proposition de règlement de fonctionnement est attendue pour février 2024.

Messieurs Nicolas ROSIN, Pierre MICHEL et Boris MONNIER se proposent pour faire partis de cette commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition du Maire.
- **DECIDE** de mettre en place une commission « marché de plein air ».
- **ACTE** la composition de cette commission
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour : 8

Contre :

Abstention :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire.

Publié le : 27/11/2023

Lionel TARDY, Maire





Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2023 – 17h00 – Point 7 -

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 7

Délibération n°DCM2023-09-03

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à dix-sept heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire.

Date de la convocation : 13/11/2023

Présents : Pierre MICHEL, Boris MONNIER, Didier PACAUD, Nicolas ROSIN, Jean-François ROUSSOT, Lionel TARDY

Absente excusée : Annick BESSIERE, Nadège CETTOUR pouvoir à Didier PACAUD

Absent : Vincent BERTOLDO, Dominique GUEYTTE, Céline HUGUES

Secrétaire de séance : Pierre MICHEL

Objet : Cession d'un commerce - Convention d'occupation temporaire du domaine public

Le Maire expose :

Depuis le 28 mai 2019, une convention d'occupation temporaire du domaine public a été signée avec Medhi NASSIHI.

Ce dernier a mis en vente son camion « Medou Pizza ».

Un acquéreur s'est manifesté et a son permis d'exploité.

Le Maire propose de signer une nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine public avec cet acquéreur, BRETTON Marc, représentant de l'entreprise E-SCOP SAS, et de fixer le loyer mensuel à 70€ (eau et électricité en sus).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition du Maire.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public avec BRETTON Marc représentant de l'entreprise E-SCOP SAS.
- **FIXE** le loyer mensuel à 70€ (eau et électricité en sus).
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour : 7

Contre :

Abstention :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire.

Publié le : 27/11/2023

Place Raymond Hugues 05150 ROSANS • Tél. : 04-92-66-60-14 • courriel : mairie@rosans.fr

Site Internet www.rosans.fr • Département Des Hautes-Alpes • Arrondissement De Gap

Lionel TARDY, Maire.



Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2023 – 17h00 – Point 8 -

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 7

Délibération n°DCM2023-09-04

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à dix-sept heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire.

Date de la convocation : 13/11/2023

Présents : Pierre MICHEL, Boris MONNIER, Didier PACAUD, Nicolas ROSIN, Jean-François ROUSSOT, Lionel TARDY

Absente excusée : Annick BESSIERE, Nadège CETTOUR pouvoir à Didier PACAUD

Absent : Vincent BERTOLDO, Dominique GUEYTTE, Céline HUGUES

Secrétaire de séance : Pierre MICHEL

Objet : Décision Modificative n°04 pour le budget principal - DM04 – BP (compte 681)

Le Maire expose :

Le Service de Gestion Comptable de Sisteron nous demande de passer les écritures « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement » article 681/6817 pour un montant de 2500 €.
Or nous n'avons budgétisé que 1500 €.

Le Maire propose une décision modificative au budget 2023 du Budget Principal afin de permettre la régularisation de ce compte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants DM04, sur le budget principal de l'exercice 2023 :

OUVERT :

Sens	Section	Chap	Art.	Opération	Anal.	Objet	Montant
D	F	68	6817			Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement	1 000,00 €
Total							1 000,00 €

AR Prefecture005-210501268-20231120-DCM2023_09_04-DE
Reçu le 27/11/2023

OUVERT :

Sens	Section	Chap	Art.	Opération	Anal.	Objet	Montant
R	F	013	6419			Remboursements sur rémunérations du personnel	1 000,00 €
Total							1 000,00 €

➤ **AUTORISE** le Maire à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour : 7**Contre :****Abstention :**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire.

Publié le : 27/11/2023

Lionel TARDY, Maire.



Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2023 – 17h00 – Point 9 -

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 7

Délibération n°DCM2023-09-05

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à dix-sept heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire.

Date de la convocation : 13/11/2023

Présents : Pierre MICHEL, Boris MONNIER, Didier PACAUD, Nicolas ROSIN, Jean-François ROUSSOT, Lionel TARDY

Absente excusée : Annick BESSIERE, Nadège CETTOUR pouvoir à Didier PACAUD

Absent : Vincent BERTOLDO, Dominique GUEYTTE, Céline HUGUES

Secrétaire de séance : Pierre MICHEL

Objet : Décision Modificative n°05 pour le budget principal - DM05 – BP (compte 21538)

Le Maire expose :

Le Service de Gestion Comptable de Sisteron nous demande de passer des opérations d'ordre budgétaires dues à de mauvaises imputations comptables.

Le Maire propose une décision modificative au budget 2023 du Budget Principal afin de permettre cette régularisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants DM05, sur le budget principal de l'exercice 2023 :

OUVERT :

Sens	Section	Chap	Art.	Opération		Objet	Montant
D	I	041	21538	OPFI	ORDRE	Autres réseaux	4 237,00 €
Total							4 237,00 €

OUVERT :

Sens	Section	Chap	Art.	Opération		Objet	Montant
R	I	041	21531	OPFI	ORDRE	Réseaux d'adduction d'eau	4 237,00 €
Total							4 237,00 €

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour : 7

Contre :

Abstention :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire.

Publié le : 27/11/2023

Lionel TARDY, Maire.



Commune de Rosans
Département des Hautes-Alpes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2023 – 17h00 – Point 10 -

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 7

Délibération n°DCM2023-09-06

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à dix-sept heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire.

Date de la convocation : 13/11/2023

Présents : Pierre MICHEL, Boris MONNIER, Didier PACAUD, Nicolas ROSIN, Jean-François ROUSSOT, Lionel TARDY

Absente excusée : Annick BESSIERE, Nadège CETTOUR pouvoir à Didier PACAUD

Absent : Vincent BERTOLDO, Dominique GUEYTTE, Céline HUGUES

Secrétaire de séance : Pierre MICHEL

Objet : Décision Modificative n°05 pour le budget principal - DM06 – BP (comptes 2138 et 231)

Le Maire expose :

Le Service de Gestion Comptable de Sisteron nous demande de passer des opérations d'ordre budgétaires dues à de mauvaises imputations comptables.

Le Maire propose une décision modificative au budget 2023 du Budget Principal afin de permettre cette régularisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants DM06, sur le budget principal de l'exercice 2023 :

OUVERT :

Sens	Section	Chap	Art.	Opération		Objet	Montant
D	I	041	2138	OPFI	ORDRE	Autres constructions	1 008,00 €
D	I	041	231	OPFI	ORDRE	Immobilisations corporelles en cours	99 480,40 €
Total							100 488,40 €

OUVERT :

Sens	Section	Chap	Art.	Opération		Objet	Montant
R	I	041	203	OPFI	ORDRE	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	100 488,40 €
Total							100 488,40 €

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour : 7

Contre :

Abstention :

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire.

Publié le : 27/11/2023

Lionel TARDY, Maire.

